



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 6 janvier 2015

HEURE : 19h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Serge Poirier, Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, Mme Julie Lamarche, greffière adjointe et Mme Suzanne Lessard, trésorière sont présents à la séance.

Il y avait 3 personnes dans l'assistance.

2015-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le point affaires

nouvelles demeurant ouvert :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Questions**
- 5. ADMINISTRATION**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. TRÉSORERIE**
 - 7.1 Émission d'obligations : Règlements d'emprunt numéros 51, 52, 507, 227, 242, 247 et 231 - Résolution d'adjudication
 - 7.2 Émission d'obligations : Règlements d'emprunt numéros 51, 52, 507, 227, 242, 242, 247 et 231 - Résolution de concordance
 - 7.3 Émission d'obligations : Règlements d'emprunt numéros 51, 52, 507, 227, 242, 242, 247 et 231 - Résolution de courte échéance
 - 7.4 Émission d'obligations : Règlements d'emprunt numéros 51, 52, 507, 227, 242, 242, 247 et 231 - Résolution de prolongation
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Acceptation d'une offre de services professionnels en ingénierie pour une campagne de mesures pour le suivi hydrologique de trois cours d'eau en montagne
- 10. DIRECTION GÉNÉRALE**
- 11. GREFFE**
- 12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 13. CULTURE**

14. SÉCURITÉ INCENDIE

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Nomination des représentants du pôle Sutton au Pacte Rural 2015

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2015-01-003

ÉMISSION D'OBLIGATIONS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 51, 52, 507, 227, 242, 247 ET 231 - RÉOLUTION D'ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 51, 52, 507, 227, 242, 247 et 231, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 janvier 2015, au montant de 2 095 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous (**inscrivez TOUTES les soumissions et TOUS les taux ou insérer en annexe la feuille de résultat des ouvertures de soumission**) :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,66600	197 000 \$	1,40000 %	2016	2,36738 %
		202 000 \$	1,60000	2017	

			%		
		208 000 \$	1,75000 %	2018	
		215 000 \$	1,95000 %	2019	
		1 273 000 \$	2,10000 %	2020	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,37700	197 000 \$	1,40000 %	2016	2,53760 %
		202 000 \$	1,60000 %	2017	
		208 000 \$	1,85000 %	2018	
		215 000 \$	2,05000 %	2019	
		1 273 000 \$	2,20000 %	2020	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 095 000 \$ de la Ville soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

2015-01-004

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
NUMÉROS 51, 52, 507, 227, 242, 242, 247 et 231 - RÉSOLUTION
DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 095 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE
51	418 000 \$
52	200 700 \$
507	311 400 \$
227	606 707 \$
242	195 276 \$
242	150 917 \$
247	148 956 \$
231	63 044 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 095 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 janvier 2015.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du

Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DE BROME-MISSISQUOI
101, rue Principale
Cowansville (Québec) J2K 1J3

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-005

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
NUMÉROS 51, 52, 507, 227, 242, 242, 247 ET 231 - RÉOLUTION
DE COURTE ÉCHÉANCE**

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 095 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 51, 52, 507, 227, 242, 247 et 231, la Ville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 21 janvier 2015); en ce qui regarde les

amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 51, 52, 227, 242, 247 et 231, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-006

ÉMISSION D'OBLIGATIONS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 51, 52, 507, 227, 242, 242, 247 ET 231 - RÉOLUTION DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville aura le 19 janvier 2015, un montant de 618 700 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 024 600 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 51 et 52;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 21 janvier 2015;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville emprunte 618 700 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-007

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR UNE CAMPAGNE DE MESURES POUR LE SUIVI HYDROLOGIQUE DE TROIS COURS D'EAU EN MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en développement dans le secteur de

la Montagne;

CONSIDERANT QUE la Ville est à sa limite en approvisionnement en eau potable pour le secteur Montagne;

CONSIDERANT QUE la Ville cherche d'autres sources d'approvisionnement afin de parer aux manques occasionnels et futurs;

Sur la proposition de :

Appuyé par :

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels en ingénierie à la firme « BPR-Infrastructure, Division Municipal – Eau » au montant de 18 500,00 \$, plus les taxes applicables, pour la campagne de mesures pour le suivi hydrologique de trois cours d'eau en montagne.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-008

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU PÔLE SUTTON AU PACTE RURAL 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit sélectionner les trois élus qui siégeront à la MRC Brome-Missisquoi, pôle Sutton, pour les demandes du Pacte Rural 2015;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Louis Dandenault, maire, ainsi que mesdames Veerle Beljaars et Nathalie Bédard, conseillères, afin de représenter la Ville et de siéger au pôle Sutton pour les demandes au Pacte rural 2015.

DE NOMMER M. Kenneth Hill, conseiller, à titre de remplaçant afin de représenter la Ville et de siéger au pôle Sutton pour les demandes au Pacte Rural 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19h37.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

La signature du procès-verbal a pour effet de confirmer l'ensemble des résolutions qui y sont contenues.